



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique

Soixante-sixième session

Genève, 18–20 octobre 2023

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes :

Propositions d'amendements

Proposition d'amendements aux annexes I et II de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes

Communication de la République du Kazakhstan

I. Explications

La République du Kazakhstan propose d'examiner lors de la prochaine session du Groupe de travail du transport intermodal et la logistique du Comité des transports intérieurs de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), la possibilité de mettre à jour l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes, en y apportant les modifications et ajouts suivants.

II. Amendements proposés

Annexe I

Lignes de chemin de fer importantes pour le transport international combiné

(38) Kazakhstan

Modifier les lignes ci-dessous comme suit

C–E 50 (Aksaraiskaya –) Diny – Nurpeisovoi – Atyraú – Makat – Kandyagash –
Saksaulskaya – Arys I – Alma – Ata – $\frac{\text{Aqtogai}}{\text{Zhetygen – Altynkol (– Khorgos)}}$

C–E 592 $\frac{\text{Aqtau–Port}}{\text{(Serhetyaka –) Bolashak – Uzen}}$ – Shetpe – Beyneu – Shalkar– Saksaulskaya –
Zhezkazgan – $\frac{\text{Zharyk}}{\text{Kyzylzhar – Shubarkol – Arkalyk – Yesil}}$

C–E 30 (Kanisay –) Iletsk I – Kandyagash – Nikeltau – Khromtau – Altynsarin –
Tobol – Yesil – Astana

Par la même occasion, nous demandons que les lignes suivantes, auparavant incluses sans numéro de ligne, soient supprimées, à savoir :

- Alma-Ata – Zhetygen – Altynkol (– Khorgos)
- Zharyk – Zhezkazgan – Saksaulskaya – Shalkar – Beyneu
- Astana – Yesil – Tobol – Altynsarin – Khromtau – Nikeltau – Kandyagash – Iletsk I
- Beyneu – Uzen – Bolashak (– Serhetyaka)
- Yesil – Arkalyk – Shubarkol – Kyzylzhar – Zhezkazgan.

Pays concernés : Kazakhstan.

Annexe II

Installations importantes pour le transport international combiné

A. Terminaux importants pour le transport international combiné

La liste des terminaux à inclure dans cet accord est actuellement examinée par le Ministère. Une fois approuvée, la liste serait communiquée séparément au Secrétariat de la CEE.

B. Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné

Aucun changement

D. Liaisons/ports de navires transbordeurs faisant partie du réseau international de transport combiné

Inclure ce qui suit :

Aqtau – Baku	(Kazakhstan - Azerbaïdjan)
Aqtau – Turkmenbashi	(Kazakhstan – Turkménistan)
Aqtau – Amirabad	(Kazakhstan – Iran (République islamique d’))
Aqtau – Anzali	(Kazakhstan – Iran (République islamique d’))
Aqtau – Makhachkala	(Kazakhstan – Fédération de Russie)
Kuryk – Baku	(Kazakhstan – Azerbaïdjan).
